

Introduction

La gestion des eaux usées sur le littoral, notamment dans le Bassin d'Arcachon, soulève des enjeux cruciaux liés à la résilience face aux aléas climatiques, à la préservation des écosystèmes et à la protection des activités économiques locales. Trois contributions principales, émanant de l'**ADEBA**, du **SIBA**, et du **CNML**, offrent des perspectives variées et parfois divergentes sur ce sujet sensible. Ce document propose une synthèse des diagnostics, plans d'action et points de désaccord identifiés dans ces travaux, avant de conclure sur les enjeux clés pour l'avenir.

Diagnostic

ADEBA : Critiques sur la régularisation des débordements

L'**ADEBA** (Association pour la Défense de l'Environnement du Bassin d'Arcachon) critique sévèrement la régularisation des débordements d'eaux usées par le SIBA, y voyant un abandon du principe fondateur de « zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon. Les principaux constats incluent :

1. **Débordements fréquents et mal maîtrisés** : Les infrastructures actuelles, incapables de gérer les précipitations (à partir de 70 mm cumulés sur 7 jours), entraînent des rejets réguliers d'eaux usées brutes dans le milieu naturel.
2. **Impacts environnementaux** : La pollution microbiologique, notamment par les norovirus, affecte directement les écosystèmes et les activités conchylicoles.
3. **Urbanisation incontrôlée** : La suppression des fossés et des crastes, ainsi que l'imperméabilisation croissante des sols, aggravent les inondations et saturent les systèmes d'assainissement.

SIBA : Un réseau sous pression

Le **SIBA** (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) met en évidence les limites structurelles du système d'assainissement face aux événements climatiques extrêmes, tels que ceux de l'hiver 2023-2024.

1. **Systèmes saturés** : Les bassins de sécurité et stations d'épuration ont été débordés, avec des précipitations record de 1200 mm en six mois, contre une moyenne annuelle habituelle de 800 mm.
2. **Règle des 70 mm en 7 jours** : Initialement conçue pour définir des conditions extrêmes, cette règle est aujourd'hui dépassée par la fréquence accrue de tels épisodes climatiques.
3. **Gestion insuffisante** : En l'absence de mesures préventives adéquates, les débordements répétés impactent gravement les zones urbaines et littorales.

CNML : Une perspective nationale

Le **CNML** (Conseil National de la Mer et des Littoraux) élargit la perspective aux impacts sanitaires, économiques et écologiques des débordements côtiers :

1. **Conséquences sanitaires** : Les eaux de baignade et les coquillages sont contaminés, compromettant leur innocuité.
 2. **Pertes économiques** : La perte de confiance des consommateurs nuit à l'image des produits marins et aux revenus des conchyliculteurs.
 3. **Défi environnemental** : Les écosystèmes fragiles des zones littorales subissent une pression croissante.
-

Plan d'Action

ADEBA : Une révision profonde des politiques

L'ADEBA propose un ensemble de mesures ciblant les causes structurelles des débordements :

1. **Rétablir les crastes et fossés** : Ces infrastructures naturelles jouent un rôle crucial dans la régulation des flux d'eau.
2. **Freiner l'urbanisation** : Réduire l'imperméabilisation des sols et intégrer des systèmes de gestion des eaux pluviales dans les plans d'aménagement urbain.
3. **Informers les usagers** : Publier des données transparentes sur les volumes rejetés et les impacts associés pour responsabiliser les parties prenantes.

SIBA : Une approche technique et réglementaire

Le SIBA présente un plan d'action étendu, incluant des solutions immédiates et à long terme :

1. **Moderniser les infrastructures** : Construction de déversoirs d'orage, augmentation des capacités des bassins de sécurité, et élimination des eaux claires parasites. Par exemple, trois bassins prioritaires à Lège, Titoune et Audenge doivent être équipés d'ici 2025.
2. **Renforcer la surveillance** : Installer des capteurs pour une traçabilité précise des rejets et permettre des interventions réactives.
3. **Mettre à jour les règlements** : Intégrer la règle des 70 mm dans les arrêtés préfectoraux pour définir des protocoles d'intervention clairs lors d'épisodes climatiques extrêmes.

CNML : Une stratégie à plusieurs niveaux

Le CNML préconise une approche élargie qui inclut :

1. **Séparation des réseaux d'eaux usées et pluviales** : Limiter les interactions pour réduire les surcharges.
2. **Modernisation ciblée** : Ajouter des traitements tertiaires dans les stations d'épuration pour éliminer les contaminants microbiologiques.
3. **Mobilisation annuelle** : Organiser des Assises de la qualité des eaux côtières pour encourager le dialogue entre élus, scientifiques et économistes.

Focus : La règle des 70 mm en 7 jours

Cette règle, initialement conçue pour définir des conditions extrêmes, est aujourd'hui fréquemment dépassée en raison de l'augmentation des épisodes climatiques intenses.

Entre octobre 2023 et mars 2024, ces conditions ont été observées sur plus de 30% des jours. Cette fréquence croissante nécessite une adaptation réglementaire pour mieux encadrer les rejets et ajuster les protocoles d'intervention.

Points de Désaccord

1. **Vision stratégique :**
 - L'ADEBA critique la légalisation des rejets sans réduction concrète.
 - Le SIBA et le CNML favorisent des solutions adaptées aux réalités climatiques actuelles.
 2. **Approche réglementaire :**
 - L'ADEBA milite pour un retour strict au principe de « zéro rejet ».
 - Le SIBA prône une adaptation des normes pour encadrer les rejets dans des conditions extrêmes.
 3. **Investissements financiers :**
 - Le CNML propose un renforcement du Plan Pluriannuel d'Investissement (Évaluation : 15 millions d'euros sur cinq ans).
 - L'ADEBA estime que sans réformes structurelles, ces dépenses resteront inefficaces.
-

Conclusion

La gestion des eaux usées dans le Bassin d'Arcachon illustre une tension entre nécessités immédiates et exigences environnementales de long terme. Si les mesures proposées par le SIBA et le CNML offrent des solutions techniques et institutionnelles adaptées, les critiques de l'ADEBA rappellent l'importance d'une approche durable qui ne se limite pas à légaliser les rejets. Une collaboration renforcée entre les acteurs locaux et nationaux est essentielle pour conjuguer écologie, économie et adaptation aux réalités climatiques